

# MEU: Région Afrique: Groupe de réflexion sur la magie, la sorcellerie, les croyances aux démons et la délivrance.

Directives pastorales pour un ministère de  
délivrance dans les églises de la MEU



## 1. Préparation

### 1.1 Préparation de la personne qui va exercer le ministère de délivrance

#### ***1. Qui peut exercer le ministère de délivrance?***

Sont qualifiés pour exercer le ministère de délivrance des membres du clergé (pasteur(e)s) ainsi que des chrétiens et chrétiennes laïcs qui ont été reconnus, formés, nommés (choisis) et qui se sont engagés dans ce ministère. Ils devraient mener une vie de sanctification et de prière et être consacrés à Dieu. Pour être prêtes pour ce ministère, ces personnes devraient mettre leur confiance en Dieu, reconnaître l'existence des démons ou des puissances maléfiques et être capables de démontrer avec foi et confiance qu'elles ont reçu le pouvoir et le mandat de Dieu de libérer des personnes possédées ou opprimées au nom et par le sang de Jésus-Christ.

#### ***2. Le ministère de délivrance est-il un don, une vocation ou une tâche?***

Pour les pasteur(e)s ordonné(e)s et les laïcs, c'est une tâche (Marc 16 :17 ; Jean 21 :15ss) ; c'est aussi un appel de Dieu à ces personnes à s'engager dans ce ministère important (Marc 6 :7). Bien que nous croyions au sacerdoce universel de tous les croyants, le ministère de délivrance en tant qu'intervention professionnalisée requiert des personnes spécialement formées et douées. Le don peut être spontané et/ou basé sur l'expérience. C'est une vocation parce que ce ministère est ordonné par Dieu (Matthieu 4 :1-8-20)

#### ***3. Quel genre d'expérience réelle est nécessaire avant qu'on ne s'engage dans le ministère de délivrance?***

Une formation théorique de base sur la délivrance et le dialogue pastoral (cure d'âme), la capacité d'écoute, la capacité d'analyser les rapports de causes à effets, le discernement.

#### ***4. Quelle expérience pratique la personne devrait-elle avoir avant de s'engager dans le ministère de délivrance?***

La personne devrait avoir pu observer au moins trois séances de délivrance en étant guidée par un mentor qui soit un(e) pasteur(e). Par ces séances elle sera exposée aux souffrances, tribulations et disparités des personnes à qui le ministère doit être étendu. Ayant été victime directe ou indirecte d'attaques maléfiques, nous pouvons nous engager dans le ministère de délivrance.

#### ***5. Quelle formation est nécessaire pour ceux et celles qui comptent s'engager dans le ministère de délivrance?***

Ils/elles doivent être formés à lire et comprendre les saintes Ecritures et à en tirer un sermon (message) contextuel. Ils/elles doivent avoir une relation avec le Saint-Esprit et il faut leur enseigner la repentance, la prière, le jeûne, la manifestation des dons spirituels, la foi (Marc 11 :23-24, ainsi que des connaissances de base dans les domaines du dialogue pastoral, des troubles psychiatriques, de la psychothérapie et du combat spirituel.

#### ***6. Quel genre de préparation personnelle faut-il avant de s'engager dans le ministère de délivrance ?***

Une préparation spirituelle : la vie de prière, de jeûne, de lecture de la Bible et de la proclamation de la Parole de Dieu. Nous insistons sur une vie de sanctification parce que



nous pouvons être appelés à diriger un service de délivrance sans avoir eu le temps de nous préparer.

Une préparation psychologique : ne pas avoir peur des démons.

### ***7. Quelles attitudes une personne doit-elle avoir quand elle pratique une délivrance?***

Premièrement, elle doit être une personne de confiance et discrète. Deuxièmement, l'hospitalité, un esprit d'ouverture et la disponibilité à servir les autres sont importants. En outre, il faudrait que cette personne fasse preuve de foi et d'assurance, qu'elle n'ait pas peur et qu'elle ait confiance en Dieu. Pour exercer le ministère de délivrance, il est important d'être humble, de travailler pour la gloire de Dieu et de permettre à Dieu d'être souverain dans la délivrance. Finalement, il faudrait garder une distance empathique face au client/à la cliente, ne pas avoir une attitude de jugement et écouter attentivement.

### ***8. Le jeûne nous rend-il plus puissants? Combien de temps devrions-nous jeûner?***

Le jeûne est recommandé pour une vie spirituelle saine. Il peut se pratiquer un jour par semaine. S'il s'agit d'une délivrance spéciale, on peut recommander davantage de jours de jeûne. Néanmoins, le succès de la délivrance vient de Dieu et de l'engagement sincère du/de la pasteur(e) (Marc 9 :29 ; Matthieu 1 :21)

### ***9. La personne qui opère la délivrance doit-elle avoir un conseiller?***

Oui, parce qu'elle est régulièrement exposée à des cas stressants, elle peut souffrir de fatigue compassionnelle et elle peut avoir besoin d'être soulagée et de laisser libre cours à sa douleur.

De même que les associations et les institutions ont besoin d'aumôniers, le ministère de délivrance requiert une supervision qui empêche et guérit la vulnérabilité et les blessures des personnes impliquées dans des séances de délivrance. Outre la supervision, le soutien des membres de famille libère ces personnes d'un traumatisme contagieux.

## **1.2 Préparation de la personne pour laquelle on va prier**

### ***10. Récolte des informations sur le problème***

La personne qui a besoin d'une délivrance devrait être préparée pour la séance. Par l'écoute, le pasteur lui donne l'occasion de s'exprimer elle-même. Le pasteur devrait prendre le temps d'écouter et donner au client/ à la cliente assez de temps pour exprimer sa souffrance. Ensuite, toujours dans la préparation, le/la pasteur(e) conduit le/la client(e) à Christ et met l'accent sur la foi en Jésus, qui est la source de la délivrance. L'espoir en la délivrance devrait être orienté vers Jésus et le Saint-Esprit. Le/la pasteur(e) attirera l'attention du client/de la cliente sur l'amour dont Dieu l'aime. Une bonne préparation du client/ de la cliente facilite le succès du ministère de délivrance.

Dans certains cas, il se peut que le pasteur n'ait pas le temps de poser des questions au client/ à la cliente parce que les démons se manifestent déjà. Alors il faudrait immédiatement commencer la prière. Dans d'autres cas, on peut ordonner aux démons de laisser le/la client(e) reprendre connaissance. Ensuite vous pouvez suivre le processus normal de la préparation.

### ***11. Nommez le problème. Brisez le silence.***

Il faudrait aider le/la client(e) à identifier le problème en créant un environnement propice à l'expression de soi. Il/elle doit savoir que toute information sera gardée confidentielle. Le/la client(e) ne devrait pas subir de pression.



**12. Enseigner la repentance et le pardon.**

Pour amener le/la client(e) à se repentir, nous devrions commencer par lui parler de l'amour et du pardon de Dieu (Esaïe 43 :25). Si Dieu nous pardonne par amour pour lui-même, comment ne pas nous repentir pour abandonner nos fautes et bénéficier de sa grâce ? La grâce du Seigneur prépare un bon avenir pour les gens (Jérémie 29 :11) Encouragez le/la client(e) à se décider à changer de comportement. La grâce de Dieu ne purifie pas seulement notre passé, mais nous donne aussi la capacité d'être libres des liens du péché (Psaume 103 :11-12). Par conséquent le/la client(e) devrait croire fermement qu'il/elle compte beaucoup pour Dieu, qu'il/elle a été racheté(e) et qu'il/elle n'est plus condamné(e).

**13. Quand devrions-nous envoyer un(e) client(e) chez un médecin/psychologue?**

Quand selon notre diagnostic d'un cas, il ne s'agit pas de démons, nous envoyons la personne chez un médecin ou un(e) psychologue.

**14. Comment peut-on diagnostiquer si un problème est causé ou non par des démons ?**

Nous ne limitons pas nos prières aux cas victimes de démons. Nous prions pour quiconque vient à nous ou nous est amené. Nous pouvons savoir si un problème vient ou non de démons en engageant un dialogue pastoral et en observant les symptômes du client/ de la cliente.

Si les médecins ne peuvent pas diagnostiquer un problème, cela ne veut pas nécessairement dire qu'il y a une cause démoniaque.

Quelquefois c'est dans la prière qu'un problème s'avère être lié aux démons.

Même des cas médicaux peuvent bien évoluer si l'on prie pour ces personnes.

**15. Comment traiter les personnes dont vous savez qu'elles vont aussi chez un guérisseur traditionnel ou un religieux musulman ?**

Nous commençons par évaluer leurs besoins. Nous remettons en question l'efficacité des guérisseurs traditionnels (tradipraticiens) ou des religieux musulmans. Nous allons dire à ces clients que la guérison vient de Dieu (le Père, le Fils et le Saint-Esprit) et non d'une quelconque autre force spirituelle. Le Saint-Esprit est la force spirituelle principale qui peut libérer quelqu'un.

**16. Les chrétiens ont-ils besoin de délivrance?**

Les chrétiens ont besoin de délivrance parce qu'ils peuvent être possédés, traumatisés et opprimés. (1 Cor 3:1-4; 5:1-2; Jean 13: 10).

**17. Si des musulmans viennent pour la délivrance, allons-nous prier pour eux sans d'abord leur demander de devenir chrétiens ?**

Oui, nous allons prier pour eux comme nous le faisons pour les chrétiens.

**18. Que faire quand une femme vient pour la prière alors que le mari s'y oppose?**

Certains disent:

Nous allons rencontrer le mari pour une approche éducative et demander à la femme d'être patiente et compréhensive.

D'autres disent: c'est une question de liberté religieuse de la femme et celle-ci ne peut pas être négociée avec le mari.

Dans tous les cas il faut la sagesse du pasteur.



## 2. Le service de délivrance proprement dit

### *19. Quelles sont les étapes d'une liturgie de délivrance?*

Nous voyons trois cas de figure

- Délivrance au cours d'un culte dominical
- Délivrance pour des groupes
- Délivrance pour un individu

#### Ministère de délivrance au cours d'un culte dominical

- I. La liturgie doit être suivie et tout service de délivrance peut être accompli pendant le culte.
- II. Le service de délivrance peut se faire après les annonces, en relation avec la prière d'intercession ou à la fin du culte.
- III. La question de savoir quand le faire et quand l'improviser sans déranger les pratiques liturgiques courantes dépendra du contexte.
- IV. Au cas où des démons crient pendant le culte normal du dimanche il est conseillé aux membres du protocole d'amener la personne possédée dans le bureau du/de la pasteur(e) pour qu'on prenne soin d'elle sans perturber le culte

#### Liturgie pour un service de délivrance pour un groupe

Invocation  
Louange et adoration  
Enseignement et conseils  
Glorification  
Confession/Repentance  
Prière d'intercession  
Prière de délivrance  
Suivi et dialogue pastoral (cure d'âme)

#### Liturgie pour un service de délivrance pour une personne seule

Une atmosphère chaleureuse d'accueil pour le/la client(e)

Prière d'ouverture  
Ecouter le problème  
Nommer /identifier le problème  
Enseignement/pastorale  
Confession /Repentance/(Renoncement, si nécessaire.)  
Louange  
Prière  
Chasser les démons (si c'est nécessaire)  
Pastorale et suivi

D'une manière générale, pour ce qui est de la délivrance, nous ne pouvons donner que des indications pour l'ordre à suivre, mais la liturgie elle-même dépendra du contexte.

**20. Quel devrait être le style d'un service de délivrance? Faudrait-il ou non toucher les personnes? Faudrait-il ou non utiliser des symboles?**

Il est possible d'agir dans l'un comme dans l'autre sens ( cf Matthieu 20 :29, Marc 16/17 et Actes 16/18). L'onction d'huile peut être un symbole (cf Jacques 5/14, Marc 6/13). Nous pouvons utiliser des symboles, mais c'est dans le nom de Jésus seul que réside la puissance.

Rappelez-vous les sensibilités culturelles relatives au genre, en particulier quand il s'agit de toucher ou de tenir. Impliquez des médecins ou des infirmières si cela s'avère nécessaire.

Un démon peut être réprimandé sans que l'on crie ou sans devenir hystérique.

Pour les symboles, référez-vous aussi au document sur les fondements théologiques et pastoraux.

**21. Que faisons-nous quand quelqu'un accuse une autre personne de l'avoir ensorcelé ou si un démon dit qu'il a été envoyé par quelqu'un? Allons-nous envoyer du feu, comme le font certains pentecôtistes?**

Nous devrions enseigner aux personnes affectées qu'elles ne doivent pas se venger ( cf Romains 12:17-21, Luc 9: 51-56). Les encourager à se réconcilier. Là encore, il faut de la sagesse de la part du/de la pasteur(e).

**22. Que faisons-nous des informations qui nous sont données par des démons?**

Nous ne devrions pas accorder trop d'attention à ce qui est dit par le malin ou les démons parce que nous devons rester accrochés à la parole de Dieu et écouter ce que le Saint-Esprit nous dit. Les démons sont des menteurs ( cf Jean 8 :44) et peuvent se transformer en anges de lumière ( 2 Cor.11 :14-15). Mais il faut laisser la dernière décision à ce sujet à l'appréciation et la sagesse du/de la pasteur(e) qui traitera chaque cas selon son contexte.

**23. Que faire si un démon refuse de sortir même après de longues heures de prière?**

Priez sans cesse ( cf Luc 18 :1,1 Thes 5 :17)

Il faut continuer avec l'enseignement et le dialogue pastoral (cure d'âme)

Vous pouvez interrompre la séance

Vous liez/enfermez les démons par la prière de sorte que ceux qui sont à l'intérieur de la personne ne sortent pas et que ceux de l'extérieur ne puissent pas entrer

Vous pouvez aussi consulter d'autres collègues du ministère pour vous aider

Cependant, au cours d'un service de délivrance, il peut y avoir des circonstances où vous trouverez des esprits ancestraux/liés à la famille. Dans ces cas-là, vous devez enseigner au client/ à la cliente les conséquences négatives de la pratique de rites traditionnels. Par exemple vous expliquez la différence entre des sacrifices d'animaux et le sacrifice ultime de Jésus- Christ (cf. Hébreux 9 :13-14)

**24. Où envoyons-nous les démons?**

Dans l'abîme (Luc 8:51)

**25. Que faisons-nous avec quelqu'un qui confesse publiquement qu'il/elle est sorcier/sorcière?**

Vous le/la délivrez et vous lui demandez de renoncer et de remettre publiquement tout son attirail de sorcellerie (Actes 19 :18-19)

**26. Que faire si des gens s'accusent mutuellement de sorcellerie et refusent de se réconcilier?**

Ecoutez-les et essayez de confirmer si les accusations sont vraies ou fausses. Conseillez aux clients de ne pas avoir peur, de trouver protection sous la main puissante de Dieu

(1 Pierre 5 :6) et de se réconcilier les uns avec les autres. Cela prend du temps. Procédez lentement ; faites recours à la Parole de Dieu et à la prière. Enseignez aux gens qu'ils sont des ambassadeurs de la réconciliation et le Saint-Esprit fera le reste.

Quelquefois il s'avère nécessaire d'impliquer des autorités séculières pour protéger des personnes contre des attaques. Dans certains cas, on peut appliquer la discipline ecclésiastique si des gens ne veulent pas suivre la manière de faire (les instructions) de l'église.

Quelquefois la réconciliation n'a pas lieu comme nous l'aurions souhaité.

**27. Comment savoir si des accusations de sorcellerie sont vraies?**

Il est souvent impossible de le discerner

Si la personne accusée confesse, alors nous pouvons le savoir

Il peut y avoir quelque preuve empirique, comme le fait de trouver une personne suspendue au toit d'une autre ou une personne attrapée avec le bras d'un bébé

**28. Que faire quand les démons hurlent et troublent les gens à l'extérieur?**

Ordonnez aux démons de se taire et de sortir (cf. Marc 9 :25)

Amenez le/la client(e) dans le bureau du/de la pasteur(e)

La sagesse du/de la pasteur(e) en décidera.

**29. Que faire si quelqu'un meurt au cours de la prière?**

C'est l'histoire et le contexte de la mort qui en décideront. Si le pasteur/l'église avait interdit au client d'aller à l'hôpital, alors c'est un problème. La délivrance doit se pratiquer en conformité avec les règles de l'église.

Il faut conseiller et encadrer les membres de famille.

**30. Que faire si les démons accusent ou attaquent le/la pasteur(e)?**

Faire en sorte que la délivrance ne se fasse pas en public, parce que cela affecterait d'autres membres de l'église.

Il est aussi important que le/la pasteur(e) ait un partenaire/conseiller qui soit un(e) pasteur(e)

**31. Que faire si le/la pasteur(e) est possédé(e) par des démons?**

Même réponse que pour le n° 30.

**3. Prise en charge après la délivrance**

**32. Que devons-nous faire pour le/la client(e) après le service de délivrance?**

Après la délivrance, il faut un suivi pour le/la client(e). Nous suggérons de faire ce qui suit:

- I. Si cela est nécessaire, qu'on prenne en charge les besoins élémentaires du client/de la client(e), telles la nourriture et la boisson, puisque certaines personnes ayant passé par la délivrance peuvent avoir soif et faim et se sentir fatiguées (cf Luc 8:55)
- II. Procurer une assistance pastorale à des gens qui sont venus pour la délivrance à cause de leur peur de la sorcellerie et les aider à se débarrasser de cette peur.
- III. Encourager le/la client(e) à se joindre à des groupes de prière et à participer aux cultes du dimanche, à des séances de prière et de communion fraternelle, si possible dans son église.
- IV. Communiquer avec le leader spirituel du client/de la cliente pour que celui-ci continue à prendre soin de la personne délivrée.
- V. Encourager la personne délivrée à mener une vie de prière.
- VI. Puisque, après la délivrance, certain(e)s client(e)s ont tendance à continuer à chercher secours auprès du pasteur/ de la pasteure qui a prié pour eux et par là deviennent même dépendants du pasteur/de la pasteure, ce dernier/cette dernière devrait enseigner les client(e)s et les aider à devenir indépendants. Il est nécessaire d'encourager le/la client(e) à se prendre en charge.

- VII. Le/la pasteur(e) peut donner ses coordonnées, tel son numéro de téléphone au client/ à la cliente, de sorte que celui-ci/celle-ci peut contacter le/la pasteur(e) quand il/elle le souhaite..
- VIII. Chaque membre du groupe devrait garder confidentielles les informations privées des clients, même celles qui ont été confessées publiquement.
- IX. Là où cela est nécessaire, informer la famille du client/de la cliente pour que celle-ci puisse aider à s'occuper de la personne

**33. Comment traiter les familles et le village d'une personne qui a confessé publiquement être un sorcier ou une sorcière?**

- I. Normalement, lorsqu'une personne confesse publiquement qu'elle est sorcière, elle se repent. On devrait donc prendre cette repentance au sérieux.
- II. Une confession publique de sorcellerie peut conduire à la honte et à d'autres problèmes psychologiques chez des proches parents (enfants ou parents) de cette personne. Le/la pasteur(e) et le groupe de prière devraient prendre conscience de telles situations et aider à prendre soin pastoralement de ceux et celles qui sont affectés.
- III. Dans les cas de sorcellerie, des interventions peuvent s'avérer nécessaires au niveau privé et public et cela peut prendre beaucoup de temps pour se libérer des effets de la confession. Nous devons donc :
  - Prier pour le/la client(e) et conduire une série de séances de pastorale (cure d'âme) avec lui/elle.
  - Aider le/la client(e) à travailler sur des sentiments tels la honte ou le renoncement qui peuvent surgir après sa repentance (nous ne devrions pas abandonner le/la client(e) à lui/elle-même)  
Encourager le/la client(e) à faire des pas vers la réconciliation avec sa famille ou sa communauté, qui ont pu être affectées par sa confession

Au niveau de la famille et de la communauté, nous devons:

Rendre visite à la famille et l'accompagner dans son travail sur les sentiments de honte.

Informez la famille de la confession du client/de la cliente et de sa délivrance et conseillez à la famille de ne pas continuer à rappeler à la personne qui a confessé sa vie passée mais de lui dire qu'elle est maintenant une nouvelle créature et que le passé n'est plus ( 2.Cor 5 :17).

Encourager les contacts sociaux et l'intégration.

- Là où cela est nécessaire, le/la pasteur(e) devrait informer les autorités sociales en vue de la protection de la personne.
- IV. Il y a des cas où les conseillers/pasteurs ont besoin de plus d'informations et de conseils de la part d'autres pasteurs expérimentés pour savoir comment traiter le problème. Ils ne devraient pas hésiter à chercher cette assistance.

**34. Que faire avec la personne qui reçoit la délivrance et qui le lendemain revient avec le même problème?**

L'expérience montre qu'il y a des gens qui, après avoir été délivrés de démons, sont attaqués à nouveau et à plusieurs reprises (cf Luc 11 :24-26)

De même quelquefois la guérison n'a pas lieu instantanément. Elle peut prendre beaucoup de temps ou même ne pas avoir lieu du tout. Le/la pasteur(e) ne devrait pas être découragé(e) par la situation. En d'autres termes, la guérison peut être progressive et Dieu intervient en son temps à lui et selon sa volonté.



Après la délivrance, il est important que la personne délivrée s'engage dans sa foi en Jésus.

- Notre responsabilité en tant que pasteurs est de prier encore et encore pour les clients (1Thes.5:17-18;cf aussi l'intervention répétée de Jésus pour l'aveugle (Marc 8 :22-26)
- Encourager toutes les personnes impliquées à persévérer dans la prière
- Engager d'autres personnes à aider au cours de l'intervention (cf. Marc 6 :7),, c'est-à-dire donner la place à d'autres pasteurs, (le cas échéant venant d'autres églises) pour exercer le ministère de délivrance (Luc 9 :49-50)

#### 4. Questions spéciales

##### ***35. Que faire si le symptôme disparaît chez le/la client(e) mais s'attaque au pasteur/ à la pasteure?***

Le ministère de délivrance peut être accompagné de dangers ou de conséquences néfastes, comme le transfert de la maladie du client/de la client(e) sur le/la pasteur(e).

En tant que pasteur(s), nous devrions être prêts à prendre notre croix en venant au secours des autres.

- I. La grâce de Dieu est toujours avec nous, même quand les souffrances nous frappent (2.Cor. 7:12; 12:7-10). "Quand je suis faible, je suis fort!"
- II. Attraper la maladie du client/de la cliente peut aider le/la pasteur(e) à connaître la mesure du problème du client/de la cliente, et par conséquent à ne pas sous-estimer le défi et le besoin du client/ de la cliente.
- III. Aller deux par deux peut aussi aider dans cette situation. Un partenaire dans le ministère ou un groupe de prière peuvent aider et soutenir le /la pasteur(e) affecté(e) en priant pour lui/elle et en l'encourageant.
- IV. Le/la pasteur(e) devrait être conscient(e) de ses capacités. Rappelez-vous que si quelqu'un veut partir en guerre, il devrait être conscient de la force de l'ennemi (Luc14 :31)

##### ***36. Que faire si quelqu'un n'est aidé ni par les soins médicaux ni par différents groupes de prière?***

- I. Nous devrions être conscients du fait qu'il existe des maladies qui peuvent ne pas être guéries.
- II. Si la science médicale ne peut pas aider certaines personnes, ce n'est pas que ces personnes n'ont pas la foi ou qu'elles ont péché
- III. La guérison est la volonté de Dieu. Nous devons attendre la réponse de Dieu.
- IV. La mort peut arriver, même pendant le temps de prière et comme pasteurs nous devrions reconnaître nos limites et savoir que nous n'avons aucun pouvoir quelconque sur la mort. La mort peut aussi être une réponse pour les personnes qui souffrent.
- V. Même Jésus à Gethsémané a prié que la mort s'éloigne de lui, mais Dieu en a décidé autrement.
- VI. Notre responsabilité est de continuer à prier et d'apporter un soutien social et des soins pastoraux

##### ***37. Pouvons-nous confier nos clients à d'autres pasteurs pour la délivrance, si nous nous sentons incapables de les aider?***

- I. Quelquefois la guérison n'a pas lieu comme nous le désirons. Cela peut dépendre du fait que ce/cette pasteur(e) n'a pas le don de guérison. Il est donc important de reconnaître les différents dons et d'utiliser la présence et la dynamique des



divers dons du corps de Christ (1Cor. 12 :4-11, surtout au verset 9b sur la guérison) C'est pourquoi le/la pasteur(e) devrait être prêt(e) à référer le client à un autre pasteur pour des prières et des interventions, tout en sachant que nos ministères varient selon les différents dons.

- II. Pour le ministère de délivrance nous avons besoin d'une approche multidimensionnelle. C'est pourquoi les pasteurs devraient être prêts à référer leurs client(e)s pour aide à d'autres personnes, par exemple au personnel soignant ou à des guérisseurs qui utilisent les plantes médicinales (tradipraticiens) et qui ne sont pas des féticheurs/sorciers..
- III. Référer un client à d'autres pasteurs ne signifie pas que le/la pasteur(e) a échoué par manque de compétence. Cela ne signifie pas non plus que le/la pasteur(e) est faible dans sa foi. Nous devrions éviter de travailler seul, en nous souvenant que Jésus a envoyé ses disciples deux par deux (Marc 6 :7). La communion et l'unité font notre force.

### ***38. Est-ce que toutes les personnes possédées par les démons peuvent être guéries?***

- I. Aux yeux de Dieu, « oui », mais notre expérience de pasteurs et d'humains nous fait dire « non ».
- II. Dieu peut guérir même les maladies qui, à nos yeux, sont incurables parce que pour Dieu tout est possible (Marc10:27)
- III. Il faudrait remarquer que le pouvoir de guérison n'est pas à notre disposition. C'est plutôt la puissance de Dieu et son œuvre qui effectuent les miracles de guérison. C'est pourquoi nous devrions approcher tous les cas avec des prières confiantes et croire que le pouvoir de Dieu est illimité et peut apporter la guérison.

### ***39. Comment agir quand des personnes tombent tout simplement?***

Les gens peuvent tomber pour diverses raisons, telles que:

- Le vertige
- Des insomnies de longue durée
- De longs cultes
- Manque d'air frais
- Manque de nourriture
- Problèmes émotionnels
- Colère intérieure et des problèmes non résolus, etc.
- Les gens peuvent aussi tomber sous la puissance de Dieu.

Le fait de tomber n'est pas nécessairement causé par des démons. Et nous devrions veiller à ne pas diaboliser tous les cas de personnes qui tombent. La question est celle de savoir comment traiter ces cas : l'intervention dépend de la situation. Il est conseillé :

- D'appliquer toutes les méthodes de premiers secours pour aider ceux et celles qui tombent :
- Leur donner un peu d'eau à boire, de l'air frais, les amener à l'extérieur, etc.
- Appeler un(e) infirmier/ère ou, si nécessaire, un médecin
- Prier pour eux
- Engager le groupe de prière à les soutenir
- Au cas où une personne est tombée sous la puissance de Dieu, s'assurer qu'elle est couchée dans une position confortable.



Butare/Rwanda, 15 février 2012

*Préparé par:*

*Peter Jonas Bendera (ELCT-NED), Martin Evang (EKiR), Pascal Fossuo (PIASS), Julie Kandema (EPR), Brighton Katabaro (ELCT-KAD), Nehemie Kasereka Kavutwa (CBCA), Jean Gabriel Efoloko ea Lilemba (CADELU), Faith Lugazia (ELCT-NWD), Solange Manishimwe (EAR), Willbroad Samuel Mastai (ELCT-ECD), Tjopehi Mbuende (ELCB), Clement Mputu (CDCC), Josephine Mukabera (PIASS), Jacques Ngahne Ngouaba (EEC), Celestin Nsengimana (PIASS), Immaculee Nyiransengimana (EAR), Etienne Uwajyiwabo (EAR), Claudia Währisch-Oblau (UEM)*